

RÉSUMÉ

L'éducation physique scolaire prend en charge le développement de la dimension physique et motrice du comportement de l'enfant (Paoletti, 1999). Selon la Réforme de l'éducation instaurée par le ministère de l'Éducation du Québec en 2001, les nouvelles orientations du programme d'éducation physique et à la santé consistent à respecter davantage le rythme d'apprentissage de l'élève et à lui permettre de faire des choix dans son processus d'apprentissage afin qu'il devienne plus autonome dans le but de développer de nouvelles compétences et d'accéder à de nouveaux échelons (MEQ, 2001).

Plus précisément, le niveau de développement psychomoteur des enfants s'observe à travers l'apprentissage des habiletés motrices. La coordination et l'équilibre sont deux composantes essentielles de la motricité globale chez l'enfant et doivent être travaillées par le biais d'activités motrices. Rigal (2003) précise que le processus de maturation du système nerveux permet le développement d'habiletés motrices. De plus, les enfants grandissent et développent leurs habiletés motrices à un rythme différent (Haywood, 1986). Cette variation résulte des différences individuelles entre les enfants du même âge. Ces différences sont causées, entre autres, par les capacités d'apprentissage, les occasions d'apprendre, les dispositions génétiques et la motivation de l'enfant. Ce sont les raisons pour lesquelles deux enfants du même âge peuvent avoir des comportements qui traduisent des niveaux d'habiletés motrices différents.

Les enseignants en éducation physique doivent donc organiser des séances d'enseignement et planifier des activités d'apprentissage individualisées qui permettront à chaque élève de progresser à son propre rythme et d'effectuer de nombreuses tâches motrices en relation avec l'apprentissage de la matière enseignée tout en obtenant un bon degré de succès ; c'est-à-dire, faire évoluer les élèves dans un contexte éducatif à l'intérieur duquel le temps d'apprentissage signifiant est élevé.

Dans cette perspective, il importe de signaler que les résultats d'études antérieures portant sur l'évaluation du temps d'apprentissage offert aux élèves en éducation physique au Canada, aux États-Unis et en Belgique (Brunelle, Tousignant, Godbout, Spallanzani, Brunelle, Martel, Trudel, Gagnon, Savard et Rami, 1996) sont plutôt faibles.

À partir de ces différents constats, il est légitime de se demander s'il est possible de mettre en œuvre un programme qui améliorerait l'équilibre et la coordination des élèves tout en prenant en considération les étapes de maturation psychomotrice des apprenants et qui permettrait à chaque élève de progresser à leur rythme et d'effectuer de nombreuses tâches motrices avec un degré optimal de réussite.

Par conséquent, cette recherche a pour objectif d'expérimenter deux programmes individualisés pour améliorer l'équilibre et la coordination chez des élèves de troisième année du primaire. Plus spécifiquement, elle vise à décrire l'efficacité d'un programme individualisé en corde à danser et d'un autre en acrogym auprès de deux classes de 30 élèves âgées de 8 et 9 ans provenant d'une école privée pour filles seulement.

Tous les élèves ont été évalués lors d'un prétest à l'aide de six épreuves psychomotrices tirées de Bruininks-Oseretsky (BOT) de Bruininks (1978). Par la suite, les élèves ont débuté la pratique des activités d'apprentissage des deux programmes individualisés en corde à danser et en acrogym afin d'améliorer leur niveau de coordination et d'équilibre pendant cinq séances d'enseignement de 60 minutes. Au terme de cette période, les élèves sont soumises à deux évaluations pratiques : une à la corde à danser et une autre en acrogym. Après les deux évaluations pratiques, les élèves étaient réévaluées lors d'un post-test afin de comparer leur niveau d'habileté atteint dans les six épreuves psychomotrices.

Les résultats de cette recherche révèlent que les deux programmes individualisés en corde à danser et en acrogym, expérimentés auprès d'élèves âgées de 8 et 9 ans, ont des effets significatifs sur la motricité globale de toutes les élèves, particulièrement au niveau de l'équilibre chez les élèves ayant au départ de moins grandes habiletés en équilibre, sur le temps d'apprentissage des élèves lors des séances d'enseignement et sur le degré de responsabilisation et d'autonomie des élèves à travers l'apprentissage des programmes individualisés.

19 septembre 2005